

## Tu vas faire une demande d'adhésion à la CGT

Nous nous chargerons de faire aboutir ton adhésion dans une section syndicale CGT du SNPTAS en fonction de ta situation professionnelle et de notre implantation.

Nous allons te mettre en relation avec un militant de la CGT au plus proche de ton service : lorsque ton adhésion sera finalisée, tu seras alors adhérent à la section locale PTAS et du syndicat national SNPTAS CGT.

La cotisation à la CGT est fixée à 1% du salaire mensuel net. **66 % de tes cotisations annuelles sont déductibles des impôts** et si tu n'es pas imposable un crédit d'impôt te sera versé.

Pour une gestion pratique et régulière, le **SNPTAS C G T** encourage le prélèvement automatique des cotisations syndicales.

Nom:					
Prénom :					
Position :	O Actif	O Retraité			
Service:					
Adresse :					
Code Postal :		Commune:			
Courriel:					
Statut :	O Fonctionnair	e 🔘 Contr	ractuel	O Vacataire	() Stagiaire

Tourner la page SVP

Fonctionnaire:							
Ta catégorie : Ton corps :							
INM (Indice Nouveau Majoré) :							
Non-Fonctionnaire:							
Salaire net annuel :							

Tu peux nous communiquer ce formulaire complété de plusieurs manières :

- En le **remettant à un camarade** du SNPTAS CGT dans ton service
- En le renvoyant par **courriel** à : <u>tresorerie.cgt-snptas.syndicats@i-carre.net</u>
- Par courrier postal : DDTM 13 CGT SNPTAS -À l'attention de Bernadette COIGNAT, Trésorière SNPTAS 16, rue Antoine Zattara 13003 MARSEILLE

Être syndiqué, c'est avoir des droits pour :

Se former, S'informer, S'exprimer, Débattre, Être pris en compte, Participer aux décisions, Rompre l'isolement, Agir...